

Communiqué de presse

Paris, le 9 mai 2011

Les Cleantech au cœur des préoccupations énergétiques de demain

- **1^{er} trimestre 2011 : 25,6 M€ ont été investis dans 17 entreprises des Cleantech**
- **Les investissements dans les Energies renouvelables marquent une pause**
- **Brice Lalonde évoque Rio 2012 lors du dîner annuel du Club Cleantech AFIC**

A l'occasion de son dîner annuel, le Club Cleantech de l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC) a reçu Brice Lalonde, Coordinateur exécutif de la conférence des Nations Unies de Rio 2012.

Vingt ans après le Sommet de la Terre qui avait conduit au Protocole de Kyoto, Rio 2012 aura pour objectif, ainsi que le confirme Brice Lalonde, « *d'assurer le renouvellement de l'engagement politique en faveur du développement durable, d'évaluer les progrès réalisés ainsi que les lacunes dans la mise en œuvre des décisions des grands sommets sur le développement durable, et de traiter les défis nouveaux. Dans ce contexte, les deux principaux thèmes de la conférence sont l'économie verte dans un contexte de développement durable et d'éradication de la pauvreté et l'amélioration du cadre institutionnel.* »

Associé s au développement de la filière verte en France, les membres du Club Cleantech AFIC ont également salué l'ancien ministre quand celui-ci a affirmé que « *l'énergie est la colonne vertébrale d'une nouvelle économie.* »

C'est ainsi que le « **baromètre des levées de fonds Cleantech en France** », réalisé en collaboration avec le site GreenUnivers et Ernst & Young, a confirmé qu'en 2010 les investisseurs en capital ont investi 143 millions d'euros dans les Energies renouvelables (55 % des investissements dans les Cleantech).

Au cours du premier trimestre 2011, 25,6 millions d'euros ont été investis pour renforcer les fonds propres de 17 entreprises du secteur des cleantech. Cependant, l'efficacité énergétique et les transports ont été les domaines les plus actifs alors que les Energies renouvelables n'ont totalisé que 3,2 millions d'euros d'investissement durant cette période.

« *Si le nombre d'opération dans les Cleantech se stabilise, les montants sont cependant en baisse du fait du recul des investissements dans les Energies renouvelables* », précise Sophie Paturle Guesnerot, Présidente du Club Cleantech AFIC avant de préciser : « *Le changement de réglementation intervenu fin 2010 explique cette pause que nous espérons très temporaire du fait des enjeux de ces nouvelles filières industrielles.* »

Le Club Cleantech AFIC

L'AFIC, l'Association Française des Investisseurs en Capital, a créé le Club Cleantech AFIC pour fédérer la part croissante de ses membres actifs dans les cleantech et pour promouvoir les éco-industries en France et à l'étranger.

Le Club Cleantech AFIC a un triple objectif :

- ⇒ Mesurer l'impact des membres de l'AFIC dans les *Cleantech* avec la publication d'un baromètre trimestriel et créer un lieu d'échange entre investisseurs professionnels ;
- ⇒ Interagir au sein de l'écosystème *Cleantech* et développer des ponts avec les différents acteurs du secteur (pouvoirs publics, industriels, entrepreneurs, organismes de recherche...) ;
- ⇒ Promouvoir le rôle des investisseurs dans le développement des éco-industries.

Pour contacter le Club Cleantech AFIC

Mathieu Lélou (AFIC) - Tel. : 01 47 20 85 90 - m.lelu@afic.asso.fr

*
* *

A propos de l'AFIC

L'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC) regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement (Capital Risque, Capital Développement, Capital Transmission / LBO, Capital Retournement) installées en France. Actionnaires professionnels, les 280 membres actifs de l'association accompagnent et financent la croissance de près de 5000 entreprises en France. L'AFIC compte également 200 membres associés représentant tous les métiers qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

L'AFIC est la seule association professionnelle spécialisée dans le métier du Capital investissement. Elle est membre de l'Association Française des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI) dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément requises par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour l'exercice de la profession.

Au-delà de sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, l'AFIC fédère, représente et assure la promotion de la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics. Elle contribue ainsi à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI, à la stimulation de la croissance et à la promotion de l'esprit d'entreprise.

Représentant plus de 20% du marché européen, l'industrie française du Capital Investissement se classe au 1er rang en Europe Continentale. Pour plus d'information : www.afic.asso.fr

Contact presse :

Alexis Valero – Tel.: 06.67.27.60.12 / alexis_valero@yahoo.fr